



ARRETE DU MAIRE N° 2021 – 152 – DP

Définissant les restrictions de circulation au niveau du Parking Camping - Car et Bus à l'occasion du cross organisé par le Collège Schweitzer, le jeudi 21 octobre entre 10h00 et 16h30

Le Maire de la Commune de Kaysersberg Vignoble,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2542-2, L2542-3 et L2542-4

VU le Code Pénal, notamment l'article R 610-5

VU le Code de la Route, notamment ses articles R36 et R37-1 ;

VU que pour des raisons de sécurité, de préparation, de mise en place des dispositifs divers, la circulation a lieu d'être réglementée à l'occasion de la course organisée par le Collège Schweitzer

CONSIDERANT la demande formulée par Mme Manaf, Principale du Collège Albert Schweitzer de Kaysersberg Vignoble et les professeurs d'EPS, en date du 8 octobre 2021,

ARRETE

Article 1 : OBJET DU REGLEMENT

Pour sécuriser la course des élèves du Collège Schweitzer à Kaysersberg Vignoble

Article 2 : DATES ET HEURES

Jeudi 21 octobre 2021 entre 10h00 et 16h30

Article 3 : LIEUX

Autour du Collège Schweitzer, Parking bus, sortie parking bus et camping-cars, rue du collège, sortie véhicule vers le COSEC

Article 4 : RESTRICTION DE LA CIRCULATION

Des barrières seront posées et un service d'ordre sera présent pour réglementer la circulation


Article 5 : EXECUTION

Le commandant de la communauté de Brigade Kaysersberg-Lapoutroie, la Police Municipale, et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A KAYSERSBERG VIGNOBLE, le 11 octobre 2021



L'Adjointe en charge du domaine Public


Marie-Paule BALERNA

Ampliation : Mme La Procureure de la République, M. le Juge d'Instance, M. le commandant de la communauté de Brigades Kaysersberg – Lapoutroie, Organismes de la course, Brigades Vertes, Service incendie et secours, Police Municipale, Services Techniques, Presse, Affichage.